



Assemblée générale

Distr. limitée
17 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Troisième Commission

Point 41 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Comores, Djibouti,
Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Pakistan, République centrafricaine
et Thaïlande : projet de résolution révisé**

Nouvel ordre humanitaire international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/171 du 20 décembre 2004 et toutes ses résolutions antérieures relatives à la promotion d'un nouvel ordre humanitaire international¹, ainsi que toutes ses résolutions pertinentes, notamment sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, sur le renforcement de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies et son annexe,

Prenant note avec satisfaction des efforts que ne cesse d'entreprendre le système des Nations Unies pour renforcer sa capacité et celle de ses États Membres de prêter assistance aux victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme,

Prenant note du rapport du Secrétaire général²,

1. *Estime* qu'il faut redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international pour résoudre les problèmes humanitaires et pour identifier les problèmes auxquels des solutions peuvent être trouvées avant qu'ils ne fassent des victimes;

2. *Demande* aux États Membres, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, aux entités concernées du système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont le Bureau indépendant pour les questions humanitaires, de renforcer leurs activités et leur coopération afin de poursuivre l'élaboration de l'agenda pour l'action humanitaire³;

¹ Résolutions 36/136, 37/201, 38/125, 40/126, 42/120, 42/121, 43/129, 43/130, 45/101, 45/102, 47/106, 49/170, 51/74, 53/124 et 55/73.

² A/61/224.

³ A/59/554, par. 4.



3. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre les efforts dans le domaine humanitaire et de lui faire à ce sujet, comme lors de ses précédentes sessions, rapport à sa soixante-troisième session.
